

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-588/SG/FIN autorisant M. Ernest Corasandjian, de nationalité hellénique, à acquérir un immeuble sis à Djibouti, titre foncier n° 110

n° 69-588/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
12 avril 1969

Numéro JO
n° 9 du 25/04/1969

Date du numéro
25 avril 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Ernest Corassandjian, de nationalité hellénique, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, avenue Saint-Laurent-du-Var (boulevard Bonheure prolongé), et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le numéro 110, au nom de la S. A. de Crédit foncier et immobilier.